



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfecture de La Réunion

Pôle régional santé publique
et cohésion sociale

Direction régionale
des affaires sanitaires et sociales

ARRETE N° 44 DRASS/BEC

**Portant nomination des membres du jury de validation des acquis
professionnels, chargés d'établir la liste des candidats autorisés à se présenter aux épreuves de sélection dans les
Instituts de Formation en Soins Infirmiers
(Session 2006 – 2007)**

---0---

LE PREFET DE LA REUNION

Chevalier de la Légion d'Honneur

--0--

- VU La loi du 19 mars 1946 érigeant la Réunion en Département et l'ensemble des textes qui l'ont complétée ou modifiée ;
- VU Le décret 90-319 du 5 avril 1990 relatif à la formation professionnelle continue des agents de la fonction publique hospitalière ;
- VU Le décret 92-264 du 23 mars 1992 modifiant le décret 81-306 du 2 avril 1981 relatif aux études conduisant au diplôme d'Etat d'infirmier et d'infirmière ;
- VU L'arrêté du 23 mars 1992 modifié relatif aux conditions d'admission dans les instituts de formation en soins infirmiers préparant au diplôme d'infirmier et d'infirmière ;
- VU L'arrêté du 21 août 2000 modifiant l'arrêté du 23 mars 1992 relatif aux conditions d'admission dans les instituts de formation en soins infirmiers préparant au diplôme d'état d'infirmier ;
- SUR proposition de Directrice Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales ;

ARRETE :

ARTICLE 1^{er} : Conformément à l'article 5 de l'arrêté du 23 mars 1992 susvisé le jury de validation des acquis est composé comme suit :

PRESIDENT :

La Directrice Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales ou son représentant ;

MEMBRES :

Un directeur d'un établissement public de santé :

M. SEBILEAU Damien,, Directeur Adjoint – Service des Ressources Humaines
CHD FG de St Denis.

Un directeur d'un établissement de santé privé :

Mme BERNUS Rachel – Cadre Supérieur de Santé – . Clinique de Ste Clotilde.

Un infirmier général :

Mr. JOCKEY Jean-Pierre, Infirmier Général – EPMSR de St Paul.

Trois directeurs d'Instituts de Formation en Soins Infirmiers :

- Mme PERROT Véronique, Directrice de l'I.F.S.I. de SAINT-PIERRE.
- Mme WAE-TION Christiane, Cadre Infirmier, I.F.S.I. de SAINT-DENIS.

Trois infirmiers exerçant des fonctions d'encadrement dans les instituts de formation en soins infirmiers :

- Mme VAUGIEN-CHAUTARD Martine Cadre de Santé, I.F.S.I. de SAINT-PIERRE.
- Melle MORICE Claire, I.F.S.I de SAINT-PIERRE.
- Mr. JEAN-BAPTISTE Daniel, I.F.S. I. de SAINT-DENIS.

Trois infirmiers exerçant des fonctions d'encadrement dont :

-Un dans un établissement public de santé :

Mme ZETTOR Lydia, Cadre Infirmière au CHI de Saint-Andre-Saint-Benoit.

Un dans un secteur extra-hospitalier public :

Mme SAINT-ALME Marie Céline – Infirmière Cadre de santé au Conseil Général

Un dans un établissement de santé privé :

Mme Marie Françoise POTHIN – Cadre Infirmière –à la Clinique de Ste Clotilde.

Deux praticiens hospitaliers participant à l'enseignement :

- Docteur GILLODES Olivier, praticien à l'EPSMR de St Paul.
- Docteur WENDLING Catherine, Chef de Service de Médecine, Site de St Joseph.

Une conseillère technique en soins infirmiers :

-Mme MINFRAY Christine, Direction soins infirmiers, GHSR à Saint-Pierre.

ARTICLE 2 : L'épreuve de français a eu lieu le mercredi 21 septembre 2006.
Le jury se réunira le mercredi 4 octobre 2006.

ARTICLE 3 : Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture, Madame la Directrice Régionale des Affaires Sanitaires et - Sociales, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des Actes Administratifs de la Préfecture de la Réunion.

Fait à Saint-Denis, le 2 octobre 2006

P/LE PREFET et par délégation
La Directrice Régionale des Affaires
Sanitaires et Sociales,

Flore THEROND-RIVANI